

Chenanson N

Variété de raisin de cuve.



Origine

Cette variété a été obtenue en 1958 par l'INRA en croisant le Grenache et le Jurançon.

Utilisation

Variété de raisin de cuve.

Nom de la variété en France

Chenanson

Synonymie

Aucun synonyme n'est officiellement reconnu en France, ni dans les autres pays de l'Union européenne pour cette variété.

Données réglementaires

En France, le Chenanson est officiellement inscrit au "Catalogue des variétés de vigne" sur la liste A et classé.

Éléments de description

L'identification fait appel :

- à l'extrémité du jeune rameau qui présente une forte densité des poils couchés,
- aux jeunes feuilles de couleur verte ou jaune,
- aux rameaux herbacés avec des entre-noeuds de couleur rouge,
- aux feuilles adultes orbiculaires, à cinq lobes, avec un sinus pétiolaire en U ouvert, des dents courtes à moyennes par rapport à leur largeur à la base, à côtés rectilignes, une pigmentation anthocyanique des nervures nulle, et à la face inférieure, une densité moyenne des poils couchés et des poils dressés,
- aux baies qui sont de forme arrondie.

Evolution des surfaces cultivées

Année	1988	2000	2008	2018
ha	250	571	605	437

Profil génétique

Microsatellite	VVS2	VMD5	VMD7	VMD27	VRZAG62	VRZAG79	VMD25	VMD28	VMD32
Allele 1	135	223	239	188	188	252	248	233	239
Allele 2	149	236	262	191	202	258	254	243	251

Aptitudes culturales et agronomiques

Le Chenanson est une variété très fertile qui doit être taillée court. Il faut chercher à maîtriser la production, en particulier les premières années, car elle peut présenter des symptômes de brunissure et de dessèchement de la rafle (surtout avec le SO4). Cette variété peut être conduite en gobelet et convient bien aux terroirs chauds et secs.

Potentialités technologiques

Les grappes sont grosses et les baies sont petites. Cette variété permet l'obtention de vins souples, fruités, généreux et assez typés.

Sélection clonale en France

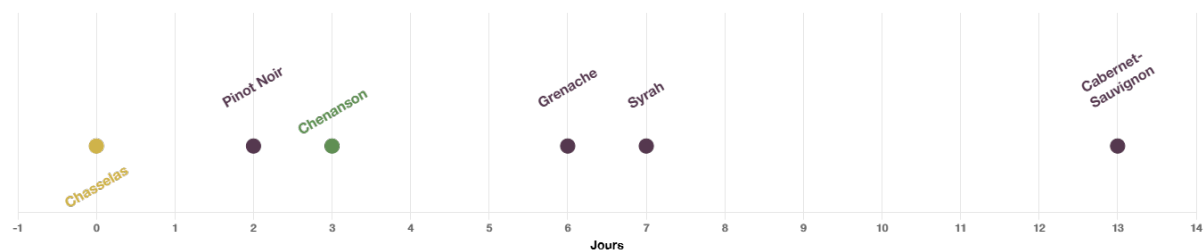
Le seul clone agréé de Chenanson porte le numéro 602.

Phénologie

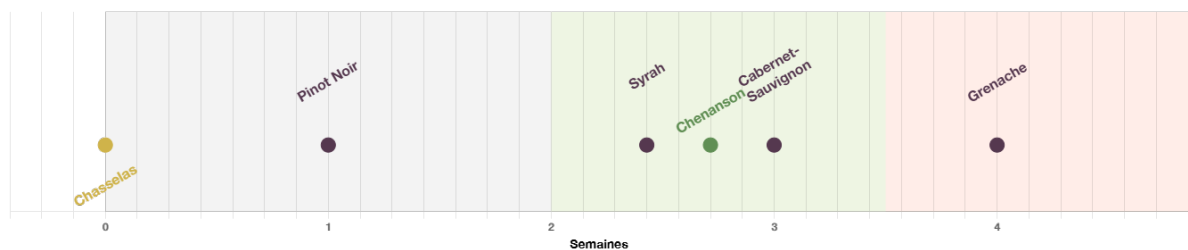
Epoque de débourrement : 3 jours après le Chasselas.

Epoque de maturité : 2ème époque, 2 semaines et demie à 3 semaines après le Chasselas.

Debourement



Maturité



Références bibliographiques

- Catalogue des variétés et clones de vigne cultivés en France. Collectif, 2007, Ed. IFV, Le Grau-du-Roi, France.
- Fonds documentaire du Centre de Ressources Biologiques de la Vigne de Vassal-Montpellier, INRAE - Institut Agro Montpellier, Marseillan, France.
- Dictionnaire encyclopédique des cépages et de leurs synonymes. P. Galet, 2015, Ed. Libre&Solidaire, France.



*Plantgrape, tous droits réservés,
plantgrape.fr, UMT Géno-Vigne®
INRAE - IFV - L'Institut Agro Montpellier*